



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/104-

OBJET : Recensement de la longueur de voirie communale

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Informe l'assemblée que dans le cadre de la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2024, la mise à jour des longueurs de voirie communale doit être produite.

Pour l'année 2022, la longueur déclarée à la Préfecture était de 49 351 m.

Suite à la réalisation, par la société IMMERGIS, d'une domanialité des voiries de la commune, la longueur des voies recensées est de : 59 484 m.

L'adjoint précise que l'étude réalisé par IMMERGIS a été joint à la convocation aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle mesure de 59 484 m afin de mettre à jour la longueur de la voirie communale.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 7/12/23

Et de la publication sur le site internet le... 7/12/23.....

ou notification le ... 7/12/23